



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JANVIER 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 8

Présents (8): M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, M. Jean Jacques SIBILLE, Mme Françoise GROSS, Mme Frédérique MICAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Mme Marion BURGARD

Absents : M. BRET Daniel (pouvoir Jean Jacques SIBILLE)

A été désigné comme secrétaire de séance : Madame Marianne BAVEUX

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des comptes rendus des 5 et 23 décembre 2022
- 2) Taxe d'aménagement
- 3) Subvention fête du Mont Aiguille
- 4) Subvention Association sportive collège de Mens

Informations - questions diverses :

- 5) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....
- 6) Travaux Assainissement
- 7) Agents communaux

1- Approbation du Procès-Verbal des 5 et 23 décembre 2022

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BAVEUX	Marianne		1	1	0	0
BRET	Daniel	Jean Jaques SIBILLE	0	0	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	2	0	0
TOTAL			8	9	0	0



2- Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint Martin de Clelles a délibéré le 5 décembre 2022 concernant le partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes du Trièves.

Ce dispositif était rendu obligatoire par la Loi de Finances 2022.

A ce jour, ce dispositif n'est plus obligatoire. Pour autant, les charges assumées par l'intercommunalité demeurent ainsi que la volonté de la commune de participer à l'effort collectif dans la mesure des moyens définis.

Madame le Maire propose de maintenir les modalités de partage définies dans la délibération du 5 décembre 2022 (soit 2% du produit annuel de la taxe d'aménagement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme ces modalités de partage.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BAVEUX	Marianne		1	1	0	0
BRET	Daniel	Jean Jaques SIBILLE	0	0	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	2	0	0
TOTAL			8	9	0	0

3- Subvention fête du Mont Aiguille

Madame le Maire rappelle que la fête du Mont Aiguille s'est déroulée en juin 2022.

Les organisateurs avaient sollicité une aide financière.

A ce jour, cette aide n'est plus nécessaire.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

4- Subvention Association sportive du collège du Trièves

Madame le Maire explique que la commune de Saint Martin de Clelles a reçu une demande d'aide de la part de l'Association Sportive du collège de Mens afin de financer 5 séances de ski de fond en janvier et février 2023.

Cette année, 5 élèves habitants Saint Martin de Clelles participent à la classe sport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder 125 € (soit 25€ par élèves) à l'Association Sportive du collège de Trièves.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1	0	0
ARCAINA	Katia		1	1	0	0
BAVEUX	Marianne		1	1	0	0
BRET	Daniel	Jean Jaques SIBILLE	0	0	0	0
CHOLAT	Christine		1	1	0	0
GIRAUD	Marc		1	1	0	0
GROSS	Françoise		1	1	0	0
MICAND	Frédérique		1	1	0	0
SIBILLE	J-Jacques		1	2	0	0
TOTAL			8	9	0	0

Informations - questions diverses :

5- Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions

Pas de nouvelles informations depuis le dernier conseil municipal.

6- Travaux d'assainissement

Le bureau d'étude a exposé le déroulé des travaux d'investigation et a donné le montant estimatif des travaux d'assainissement. Ceux-ci s'élèvent à environ 300 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre (37 000€HT).

La mise aux normes de l'assainissement prévoit la mise en place d'un seul étage de traitement.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études a notamment mis en évidence des portions de réseaux écrasées, ainsi que la présence de regards (non identifiés sur les plans actuels).

La réunion publique est envisagée la semaine 6 (à préciser), des représentants de la DDT, du Département et du bureau d'études seront présents.

7- Agents communaux

La mise au stage de Gerald est effective au 1^{er} janvier 2023. Elle correspond à une période probatoire au cours de laquelle le stagiaire fait preuve de son aptitude professionnelle. Cette période est imposée par les textes règlementant la gestion des personnels de la fonction publique territoriale et peut être assimilée à la période d'essai pratiquée dans le secteur privé.

Il n'y aura pas de changement de rémunération surchargeant le budget de la commune, l'ancienneté de Gerald était déjà prise en compte jusqu'ici. Il est rappelé que l'arrivée de Gérald a contribué à l'économie de 40 000€ de dépenses de fonctionnement (salaire inclus dans le calcul).



8- Repas des Anciens

Le repas est prévu le 11 février 2023 au restaurant « Le chalet »

Grange Martin

Les coûts de l'opération assainissement sont désormais connus. Le projet de la « grange Martin » peut être de nouveau envisagé de manière concrète.

La commune a pris l'attache de la trésorerie pour évoquer les questions de financement d'un tel projet. Les analyses demandent bien entendu à être davantage affinées. Pour autant, le diagnostic comptable ne laisse aucun doute. Le projet doit impérativement intégrer la production de ressources stables et constantes. A défaut aucun montage financier ne sera validé par le comptable public et les établissements bancaires prêteurs.

Autrement dit, l'aménagement de la grange martin qui implique de délocaliser le local communal, doit être productif de revenus de nature à couvrir les dépenses engagées pour la rénovation du bâtiment. Une fois ces emprunts remboursés, les revenus constitueront autant de recettes supplémentaires pour la commune.

C'est bien là l'objectif recherché : augmenter le volume des ressources de la commune. Conjuguée à la baisse des dépenses de fonctionnement, cela permettra à la commune de retrouver quelques marges de manœuvre pour préserver l'équilibre général.

Le redémarrage de la réflexion sera marqué par une réunion bilan autour du projet « 5A » avec le groupe de réflexion qui s'était constitué autour de ce projet.

Ensuite, la commission extra-municipale « Urbanisme » sera fortement impliquée dans le processus de réflexion. Cette commission consultative est constituée d'élus et de représentants des habitants au nombre de 5. Pour l'instant 2 personnes se sont manifestées. Il reste donc des places disponibles pour qui est intéressé.

Prochain Conseil Municipal le lundi 20 février 2023 à 17h30 –

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 20h se termine à 21h30

Procès-verbal approuvé le / /2023		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	



Commune de St Martin de Clelles

BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
SIBILLE	Jean-Jacques	